

À afficher 23 octobre au 25 novembre 2019
en vertu des articles L2121-25, L2131-1 et R 2121-11
du Code Général des Collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 octobre 2019

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 55

De l'ouverture à la question n°2	De la question n°3 à n°4.3	De la question n°5 à la n°11	De la question n°12 à n°19	A partir de la question n°20
Présents : 45	Présents : 44	Présents : 43	Présents : 41	Présents : 42
Absent(s) : 3	Absent(s) : 3	Absent(s) : 3	Absent(s) : 7	Absent(s) : 6
Pouvoir(s) : 7	Pouvoir(s) : 8	Pouvoir(s) : 9	Pouvoir(s) : 7	Pouvoir(s) : 7

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 16 octobre à 19h11, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique, Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 10 octobre 2019

Sont présents : M. BESSAC, Mme ATTIA, M. BEDREDDINE, M. BELTRAN, Mme CREACHCADEC, Mme KEITA, M. LAMARCHE, M. LE CHEQUER, Mme LHERMET, Mme LORCA, M. NEGRE, M. VIGNERON, Mme BONNEAU, M. MARIELLE (jusqu'à la question 11), M. MOLOSSI, M. REZIG, Mme YONIS, Mme BOURDAIS, Mme HEUGAS, Mme ALPHONSE, M. LEGHMIZI, M. ZRIOUI, M. BARRY, Mme CASALASPRO, M. ROBEL (jusqu'à la question 11), M. ABRAHAMS, M. BOISSIER, Mme LARZILLIERE, Mme GHERCHANOC, Mme ASSOULINE, Mme MENHOUDJ, Mme BERNHARDT, Mme CHAMOULAUD, Mme KEISER, Mme GUERFI, M. MAMADOU, Mme FANTUZZI, M. TUAILLON, Mme VIPREY, M. BEN GHANEM, Mme TRAORE, Mme MAZE, Mme CLASTRES, M. ABDOULBAKI, M. MEHEUX, Mme LESCURE (à partir de la question 20).

Procurations : Mme LESCURE à M. MARIELLE (de la question 1 à 11), M. DUFRICHE-SOILIH à M. LEGHMIZI, Mme COMPAIN à M. BARRY, Mme PILON à Mme CASALASPRO, M. RABHI à M. ROBEL (de la question 1 à 11), M. STERN à Mme BONNEAU, Mme RUIZ à Mme CHAMOULAUD.

Absents : Mme VILLEMAUX, M. VILLENEUVE, M. LALAM, M. RABHI (à partir de question 12), M. ROBEL (à partir de question 12), M. MARIELLE (à partir de question 12), Mme LESCURE (de la question 12 à 19).

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :

À la majorité des voix, Monsieur Gilles ROBEL a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h11.

APPROBATION DE PROCÈS VERBAL

1-1 : Séance du 26 juin 2019

- Concernant la déclaration d'état d'urgence climatique pour l'humain, le vivant et l'environnement Mme Sophie BERNHARDT s'est abstenue
- Concernant la délibération DEL20190626_1 relative aux cantines des écoles de Montreuil : Délibération cadre en faveur de l'évolution de la restauration scolaire, Mme Sophie BERNHARDT s'est abstenue
- Concernant la délibération DEL20190626_2 sur les terrains bâchés du centre sportif Arthur Ashe, j'ai reçu de Mme Olga RUIZ une demande de clarification du procès verbal.
Le vote au bulletin secret a bien été demandé par des conseillers municipaux, mais n'a pu aboutir, puisque, conformément à l'article L2121-21 du CGCT « *le vote a lieu a scrutin secret sur demande d'1/3 des conseillers présents* » soit 16 votes « pour » sur 48 présents, ce qui n'était pas le cas, puisque seuls 6 conseillers municipaux ont demandé le vote à scrutin secret (Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON, Mme Sophie BERNHARDT, M. Cheick MAMADOU, Mme Leïla GUERFI, Mme Christine FANTUZZI). Le maire a donc proposé un vote à main levée sur cette question.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

52 voix pour

Le procès-verbal de la séance du est approuvé

DÉROULEMENT DE SÉANCE

Interruption de séance à 21h22. Reprise de la séance à 21h38.

Trois Vœux sont proposés au Conseil municipal et sont présentés après le point 4

VŒUX PROPOSES

1. Vœu en soutien aux Kurdes du Rojava, proposé par le Groupe France Insoumise de Montreuil

Attendu, que le 9 octobre dernier la Turquie a lancé sa troisième opération militaire en territoire syrien, contre les combattant.e.s des FDS (Forces démocratiques syriennes) et des YPG (les Unités de protection du peuple);

Attendu, que cette offensive lancée en direction de Tal Abyad et Ras-al-Aïn, a aussitôt déclenché un tollé international. Des Etats-Unis à l'Arabie Saoudite en passant par l'Union européenne, de Paris à Londres en passant par Bruxelles et Berlin ;

Attendu, que le peuple Kurde, et en particulier les femmes, ont été les premiers remparts contre l'ennemi de la nation, Daesh qui a frappé ici en France, mais aussi partout dans le monde arabe ;

Attendu, que plus de 11 000 femmes et hommes des FDS, YPG et YPJ ont donné leur vie pour libérer cette région de Daesh, pour défendre les peuples de la région et leur assurer un avenir meilleur ;

Attendu, que le 11 janvier 2019, le groupe des député.e.s La France insoumise ainsi que des député.e.s des groupes Gauche Démocrate et Républicaine, UDI, Libertés et Territoires, et Les Républicains ont écrit à Emmanuel Macron pour demander que la France renforce son soutien aux forces kurdes en Syrie ;

Attendu, que la ville de Montreuil a signé un Protocole de coopération en avril 2013 avec la ville de Bismil, qui est prioritairement centré sur les questions touchant aux droits des femmes, qui connaissent de multiples atteintes dans cette région du sud-est de la Turquie.

Par ailleurs, suite au coup d'état démocratique contre les villes Kurdes qui ont placé à leur tête, des maires du Parti Démocratique des Peuples (HDP) y compris à Bismil, les précédents co-Maires et sept autres élu.e.s avaient été emprisonné.e.s et jeté.e.s en prison. Aujourd'hui Monsieur Ayaz Orhan élu Maire en mars 2019, est lui aussi menacé, a été arrêté et mis en garde à vue durant 48 heures, son passeport lui a été supprimé afin de ne pas quitter le territoire, et est dorénavant sous surveillance policière.

La ville de Montreuil :

- affirme son soutien aux citoyen-ne-s et combattant-e-s kurdes victimes de la répression armée et demande l'arrêt immédiat de l'emploi des forces armées contre les kurdes ;
- se joint à l'appel lancé par les associations kurdes en France, à se mobiliser dans différentes manifestations qui ont et auront lieu partout en France, pour défendre le Rojava contre l'agression militaire turque ;
- forte de sa tradition de solidarité internationale avec les peuples opprimés et les prisonniers politiques et de son combat pour l'égalité femme-homme, continuera plus que jamais à mettre en œuvre sa coopération avec la ville de Bismil ;
- propose au Conseil municipal d'approuver le parrainage officiel du Maire actuel de Bismil, menacé de destitution, par cet acte nous nous engageons à faire connaître et dénoncer la situation des élu.e.s et de tous les démocrates et progressistes Kurdes et Turcs.

Madame Christel KEISER fait part de son vote contre, concernant la première partie du Vœu

2. Vœu pour un État de droit ne peut bafouer les droits des résident-e-s étranger-e-s ! NON aux guichets fermés des services de la Préfecture de Seine-Saint-Denis !

Depuis deux ans, la Préfecture de Seine-Saint-Denis a dématérialisé ses services. Pour déposer ou renouveler une demande de carte de séjour ou de naturalisation, les résident-e-s étranger-e-s ont désormais obligation de prendre rendez-vous par internet.

À l'inhumanité des longues files d'attente aux guichets de la Préfecture de Bobigny se sont substituées de longues files d'attente informatiques, invisibilisant ce parcours du combattant et excluant davantage les personnes du service public.

L'histoire se répète, l'État de droit recule ! Il faut désormais passer des semaines et souvent même des mois à rafraîchir une page internet, à toute heure du jour et de la nuit, pour espérer décrocher le sésame d'un rendez-vous, face à la pénurie de créneaux disponibles. En sus des difficultés d'accès à l'outil informatique, des dizaines de Montreuillois-e-s et des milliers de résident-e-s étranger-e-s dans la région sont bloqués dans leur accès aux droits : leur droit de résidence, mais aussi leurs droits sociaux lorsque leurs employeurs les licencient en l'absence d'un titre de séjour.

Cette mécanique absurde et folle place en situation irrégulière autant qu'elle plonge dans la précarité des milliers de personnes établies en France depuis des années voire des dizaines d'années !

Comment tolérer cette exploitation de la misère par des officines qui mettent en vente des rendez-vous en préfecture – pourtant gratuits – à 50, 100, 200 ou 300 euros ?

Comment accepter dans un État de droit, que des résident-e-s étranger-e-s ou leurs familles françaises en soient réduits à « jouer au loto » pour obtenir un rendez-vous d'une administration publique ?

Nos concitoyen-ne-s, qu'ils et elles soient résident-e-s avec ou sans titre, voient un de leur droit le plus élémentaire bafoué, piétiné, alors qu'il ne s'agit pourtant que d'accéder à un guichet, pour remettre leur dossier et s'assurer de son instruction par les services préfectoraux. Ils sont des usagers à part entière !

Face à cette situation abracadabrantique, un collectif inter-associatif, soutenu par le Syndicat des Avocats de France a décidé d'engager simultanément, le 9 octobre, dans toute l'Île-de-France des recours devant les tribunaux administratifs, pour contraindre les préfectures à octroyer les rendez-vous refusés par les algorithmes.

Les élu-e-s de Montreuil, réuni-e-s en séance du Conseil municipal, le mercredi 16 octobre 2019, apportent tout leur soutien à ces actions.

Elu-e-s de Montreuil, nous interpellons Monsieur le Premier Ministre pour lui demander de mettre fin à cette situation indigne qui déshonore notre République.

Nous demandons que soient alloués des moyens humains supplémentaires aux services préfectoraux en charge du droit au séjour pour faire face aux demandes en jachère et le rétablissement d'accueils physiques en Préfecture, complémentaires au respect des droits élémentaires de toutes et tous les usagers du service public.

3. Vœu de soutien à la campagne d'affichage du groupe « Collage féminicides Montreuil » sur les murs de la ville

Depuis quelques mois, dans différentes villes de France, des collages s'organisent pour visibiliser et ne pas oublier les femmes tuées par leur mari, conjoint ou ex.

On peut lire par exemple sur les murs des villes « *Honorons nos mortes, protégeons nos vivantes* » ou « *Aux femmes assassinées, la patrie indifférente* ».

Les associations et les militant.e.s féministes ont débuté la campagne d'affichage sur les murs de Montreuil, et nous nous en félicitons. Le collectif NOUS TOUTES 93 a adressé un communiqué au Maire et à la municipalité pour nous demander, notamment, d'« entendre cette expression libre, car c'est la rue qui gronde de ne pas être entendue ». Cette campagne d'affichage est destinée à sensibiliser, chacun et chacune d'entre nous, sur les questions des violences faites aux femmes, des enfants co-victimes et sur les féminicides.

Le compteur continue de tourner !

121 femmes sont mortes assassinées depuis le début de l'année.

121 femmes, c'est autant que pour toute l'année 2018. Et nous ne sommes que mi-octobre !

A Montreuil, nous ne le savons que trop. Depuis mars 2014, ce sont 3 marches blanches organisées avec l'Observatoire départemental Contre les Violences Faites Aux Femmes pour 3 féminicides, ceux de Poupette, Aïcha et Mariama.

Notre ville déterminée dans ce combat a fait de la lutte contre les Violences Faites aux Femmes et de l'Égalité femmes/hommes une de ses priorités politiques du mandat. Pour l'ensemble du travail mené, la ville renvoie au rapport égalité au sein de la collectivité présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire en février 2019 et publié sur son site. Montreuil n'a pas attendu les effets d'annonce du Président de la République ou d'un Grenelle contre les Violences Conjugales par sa Ministre, Marlène Schiappa, pour agir concrètement ensemble, élu.e.s, associations, bénévoles et professionnel.le.s liées à cette thématique.

Pis, ce vœu de soutien s'inscrit dans une actualité toute récente où le Premier Ministre, Edouard Philippe, souhaite supprimer l'organisme qui mesure les violences sexistes et sexuelles en France. Ne plus disposer de l'Observatoire national de la Délinquance et des Réponses Pénales rendrait inaudible et illégitime le discours des associations féministes et de ses militant.e.s qui ne pourront plus s'appuyer sur des chiffres.

Considérant que les messages diffusés sur les murs comme « On ne frappe pas par amour » sont d'intérêt général et en adéquation avec les valeurs et les engagements portés par les élu.e.s de la ville et ses services, Montreuil s'engage à ne pas verbaliser les militant.e.s et à ne pas effacer les affichages destinés à sensibiliser aux féminicides.

DÉLIBÉRATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

DEL20191016_1 : Approbation du Contrat Local de Santé 3

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le Contrat Local de Santé 3, entre la Ville, la Préfecture de SSD, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de SSD, le Conseil départemental de SSD, Est-Ensemble, le CHI André Grégoire, Ville-Evrard, l'Inspection académique, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ledit contrat ainsi que les actes administratifs en découlant.

DEL20191016_2 : Approbation de la convention d'objectif et de financement entre la Ville et l'association OHCYCLO

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

49 voix pour

3 abstentions : Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat et de financement entre la Ville et l'association Ohcyclo, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_3 : Approbation de la convention de partenariat entre la Ville, Est Ensemble et Ateliers d'art de France relative à l'organisation et le développement de l'édition 2020 du Festival International du Film sur les Métiers d'Art

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Ville, l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et Ateliers d'art de France, relative à l'organisation et le développement de l'édition 2020 du Festival International du Film sur les Métiers d'Art, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant, dont les avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_4 : Approbation de l'avenant n°3 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 entre la Ville et le Département de Seine-Saint-Denis

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuvé l'avenant n°3 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 entre la Ville et le Département, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que les actes en découlant.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_5 : Attribution de subventions aux associations dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) session 2

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

49 voix pour

3 abstentions : Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Approuvé le versement de subventions aux associations retenues dans le cadre de la 2^e session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) pour les sommes et les actions détaillées sur la liste des projets retenus ci-après :

PORTEUR DE PROJET	INTITULE DU PROJET	DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE	SUBVENTIONS ATTRIBUÉES
L UNION FAIT LA FORCE	MICKEI	Organisation d'un travail d'accompagnement des enfants du quartier dans leurs difficultés scolaires et de diverses activités (sorties, jeux...) en prévention des comportements déviants. Développement du lien social sur le quartier par des actions en direction des familles en difficulté du quartier des Ruffins	2 000 €
ATELIERS LOISIRS RUFFINS	MAIN DANS LA MAIN	Activités en direction des enfants et familles du quartier des Ruffins : soutien scolaire élémentaire et collège, cours d'alphabétisation pour adultes, temps d'échanges et de convivialité	1 900 €
CULTURE(S) EN HERBE (S)	PARCELLES DE TERRE PASSERELLES SOCIALES	Animation d'une parcelle en site classé dans les Murs à Pêches, pour travailler avec les acteurs du secteur pour accueillir les habitants des quartiers limitrophes. Jardin partagé à destination des habitants des QPV ne fréquentant pas les Murs à pêches	1 800 €
TRAFIC COLLECTIF D'ARTISTES	ORFEO PRATIQUE	Construction d'un « opéra film » avec les habitants du quartier à partir de l'opéra « Orfeo » de Monteverdi. Après une première phase de projet travaillée avec un groupe de la maison de quartier Espéranto, la deuxième phase vise l'inscription du projet dans un nouveau cadre partenarial : l'association l'Union fait la force et la bibliothèque Daniel Renault	2 900 €
MAGGESE	CHANTS ET MÉMOIRE INTERGÉNÉRATIONNELLE	Projet mémoriel et intergénérationnel. Valorisation du patrimoine culturel immatériel des habitants du quartier par une collecte des chants traditionnels issus des différentes cultures, chantés par un chœur de l'immigration orchestré par la compagnie	2 700 €

RÉCOLTE URBAINE	JEUNES RÉCOLTEURS	Actions complémentaires à l'activité à l'année de l'association, en direction de la jeunesse, particulièrement les jeunes du quartier en déshérence sur des projets participatifs les mercredis et week-ends; création de liens avec les adultes et accompagnement social vers les services publics	2 000 €
PASSERELLE DE MÉMOIRE	PARTIR A LA RECHERCHE DES DERNIERS TÉMOINS	Projet mémoriel et intergénérationnel. Créer du lien entre les générations avec l'histoire et le patrimoine du quartier comme médium : les anciens du quartier, et les jeunes qui y ont grandi mais qui n'ont pas reçu de transmission familiale sur cette histoire locale. Réalisation d'un film avec les jeunes	2 800 €
OHCYCLO	LES FEMMES DE LA BOISSIERE FONT DU VÉLO	Initier les femmes du quartier à la pratique, à l'entretien et à la réparation du vélo afin de développer leur autonomie et de promouvoir les circulations douces	1 500 €
TOTAL			17 600 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à prendre toutes les mesures utiles pour l'exécution de cette décision.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_6 : Autorisation donnée au Maire d'encaisser toutes les subventions accordées par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) au titre de la programmation Contrat de Ville 2019 et de signer les conventions correspondantes

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement des subventions, détaillées ci-dessous, accordées par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) au titre de la programmation Contrat de Ville 2019 :

Intitulé du projet	Subvention obtenue
démarche atelier santé ville	45 000 €
fonds d'initiative associatives 2019	37 000 €
appui et accompagnement des associations favorisant l'intégration	15 000 €
ateliers d'éducation en langue française	20 000 €
activ'été	5 000 €
arts et jardins	3 500 €
animations de rue et nouvelles actions	6 000 €
petits chantiers éducatifs	10 000 €
création d'un sonomètre	4 000 €
diffusion des outils de résilience	3 000 €
Recette totale	148 500 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à encaisser les subventions accordées par le CGET au titre de la programmation Contrat de Ville 2019 détaillées dans l'article 1.

Article 3 : Approuve les conventions à intervenir entre la Ville de Montreuil et le CGET relatives à l'attribution de subvention pour la réalisation des projets suivants :

- « démarche atelier santé ville », qui vise la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé notamment en favorisant une approche globale de la Santé dans toutes les Politiques Publiques ;
- « fonds d'initiative associatives 2019 », qui consiste à financer les projets associatifs dont la demande de subvention auprès du CGET est inférieure à 3 000 €.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer les conventions susvisées entre la Ville de Montreuil et le CGET ainsi que tous documents nécessaires à l'attribution et au versement des subventions par le CGET à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 5 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_7 : Budget participatif : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'attribution d'une subvention d'investissement à l'association « Quatorze » pour la réalisation du projet élu au budget participatif, « Montreuil vivre ensemble »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat et de financement entre la Ville et l'Association Quatorze, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'avenant n°1 à la convention et tout acte en découlant.

Article 3 : Approuve les modalités de versement de la subvention d'investissement attribuée à l'Association Quatorze en soutien au projet « Montreuil Vivre Ensemble », dans la limite de 250 000 € au total.

Article 4 : Approuve le versement d'un acompte de 150 000 € pour la poursuite de la réalisation du projet.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la notification de subvention et tout acte nécessaire au versement de la subvention.

Article 6 : Dit que les dépenses seront prélevées sur les budgets des exercices concernés.

DEL20191016_8 : Budget Participatif : Approbation de la convention de gestion pour le projet du budget participatif Aire de jeux attenante à la place Rouge

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la réalisation du projet « Réfection de l'aire de jeux attenante à la place Rouge » voté dans le cadre du budget participatif.

Article 2 : Approuve la convention de gestion entre la Ville et l'Association Foncière Urbaine Jean Moulin, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant y compris les avenants.

Article 4 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_9 : Budget Participatif : Approbation de la convention de gestion entre la Ville et l'office public d'habitat montreuillois pour l'aménagement de jeux sur la place Le Morillon

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la réalisation du projet « Des jeux sur la place Le Morillon » validé dans le cadre du budget participatif.

Article 2 : Approuve la convention de gestion entre la Ville et l'Office Public de l'Habitat Montreuillois pour l'aménagement de jeux sur la place Le Morillon, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant y compris les avenants.

Article 4 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_10 : Budget participatif : Approbation de la convention de gestion entre la Ville de Montreuil et l'office public d'habitat montreuillois pour l'aménagement du terrain pêche-mêle

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la réalisation du projet « Aménagement du terrain Pêche-Mêle : pour jouer, pique-niquer et jardiner ! » dans le cadre du budget participatif.

Article 2 : Approuve la convention de gestion entre la Ville et l'Office Public d'Habitat Montreuillois, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant y compris les avenants.

Article 4 : Dit que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_11 : Approbation de la convention triennale de financement 2019-2021 entre la Ville et l'Association de gestion de la Bourse du Travail et attribution d'une subvention annuelle pour 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les modalités de calcul de la subvention annuelle figurant dans la convention triennale de financement 2019-2021 entre la Ville et l'Association de la Bourse du Travail de Montreuil.

Article 2 : Approuve la convention triennale de financement entre la Ville et l'Association de la Bourse du Travail de Montreuil pour les années 2019 à 2021, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention triennale de financement, ainsi que les actes en découlant, à l'exclusion des avenants.

Article 4 : Approuve le versement de la subvention pour l'année 2019 d'un montant de 25 000 €.

Article 5 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_12 : Attribution de subventions à diverses associations

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention aux associations suivantes :

PASSERELLE DE MÉMOIRE Soutien au démarrage de son projet de valorisation de la mémoire horticole des Murs à Pêches	5 000 €
COLLECTIF RUFFINS ENSEMBLE Aide au projet d'animations sur les parcelles « Un Tramway nommé désir »	2 595 €
ECODROM 93 Soutien à l'association pour son fonctionnement	500 €
ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES – DÉLÉGATION DE SEINE ST DENIS Soutien à l'association pour son fonctionnement	500 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à prendre toutes les mesures utiles pour l'exécution de cette décision.

Article 3 : Dit que les dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_13 : Approbation de la convention de coopération relative à l'utilisation et à la gestion des installations sportives du stade des Guilands - Parc Départemental Jean-Moulin - Les Guilands

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de coopération relative à l'utilisation et à la gestion des installations sportives du stade des Guilands parc départemental Jean-Moulin – Les Guilands entre la ville de Montreuil et le Département de la Seine-Saint-Denis, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant y compris les avenants.

DEL20191016_14 : Attribution de subventions complémentaires à sept associations sportives

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Attribue une subvention complémentaire au titre de l'année 2019 au Rugby Club Montreuillois d'un montant de 10 780 euros.

Article 2 : Attribue une subvention complémentaire au titre de l'année 2019 au Club Élan Sportif de Montreuil d'un montant de 9 640 euros.

Article 3 : Attribue une subvention complémentaire au titre de l'année 2019 au Red Star Club Montreuillois d'un montant de 3 000 euros.

Article 4 : Attribue une subvention complémentaire au titre de l'année 2019 au club La Fighter Family d'un montant de 500 euros.

Article 5 : Attribue une subvention complémentaire au titre de l'année 2019 au club le Cercle d'Armes de Montreuil d'un montant de 2 500 euros.

Article 6 : Attribue une subvention complémentaire au titre de l'année 2019 au Canoé Kayak Club Montreuillois d'un montant de 2 500 euros.

Article 7 : Attribue une subvention complémentaire au titre de l'année 2019 au club l'Echiquier de la Ville d'un montant de 2 000 euros

Article 8 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à notifier aux associations susvisées leurs subventions respectives.

Article 9 : Dit que les dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_15 : Approbation de la convention de subventionnement au titre du fond d'intervention régional pour le pilotage du Contrat Local de Santé

LE CONSEIL MUNICIPAL
À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de subventionnement au titre du Fond d'Intervention Régional (FIR) pour l'année 2019 et 2020

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Autorise la perception de la recette sur l'exercice 2019 et sur l'exercice 2020.

DEL20191016_16 : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Agence Régionale de Santé pour le financement de huit actions de santé publique dans le cadre du programme de « Prévention Promotion de la Santé » au titre de 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL
À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Agence Régionale de Santé pour le financement de huit actions de santé publique dans le cadre du programme de « Prévention Promotion de la Santé » au titre de 2019, permettant l'attribution à la Ville d'une subvention d'un montant de cent soixante-dix-neuf mille cent euros, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes nécessaires à l'obtention et au versement de la subvention sollicitée.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_17 : Approbation de la convention tripartite de recherche impliquant la personne humaine entre UNICANCER, la Ville, et les médecins référents des Centres Municipaux de Santé

LE CONSEIL MUNICIPAL
À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de recherche impliquant la personne humaine entre UNICANCER, la Ville et les centres municipaux de santé via des médecins qualifiés d'investigateurs principaux, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant dont les avenants.

DEL20191016_18 : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association AIDES

LE CONSEIL MUNICIPAL
À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Attribue une subvention complémentaire au titre de l'année 2019 à l'association AIDES d'un montant de 1 500 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à notifier à l'association visée la subvention.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_19 : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association SOLIENKA

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'Association SOLIENKA pour son fonctionnement d'un montant de 9000 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à prendre toutes les mesures utiles pour l'exécution de cette décision.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_20 : Approbation de la convention entre la Ville et la Trésorerie de Montreuil relative au paiement échelonné des prestations dentaires dispensées dans les centres municipaux de santé

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDÉ

Article 1 : Approuve la convention entre la Ville et la Trésorerie de Montreuil relative au paiement échelonné des prestations dentaires dispensées par les centres municipaux de santé.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant y compris les avenants.

DEL20191016_21 : Approbation de la convention de partenariat entre la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil (S.R.H.M), l'Inspection Académique de Seine-Saint-Denis et la Ville pour l'année scolaire 2019-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil, l'Inspection Académique de Seine-Saint-Denis et la Ville relative à l'organisation d'ateliers pédagogiques dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville au cours de l'année scolaire 2019-2020, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer ladite convention ainsi que les actes en découlant, à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_22 : Demande de remises gracieuses pour divers titres de recettes du service Affaires scolaires pôle accueil prestations à l'enfant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse aux six familles dont les enfants fréquentent les activités de prestations à l'enfant proposées par la Ville qui sont mentionnées sur la liste annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir découlant de la présente décision.

Article 3 : Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_23 : Approbation des avenants aux conventions d'objectifs et de financement de prestation de service unique entre la ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis relatives à neuf établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de financement de prestation de service unique, annexés à la présente délibération :

- Avenant n° 19-156 relatif à la crèche collective « Ethel Rosenberg »
- Avenant n° 19-154 relatif à la crèche collective « Miriam Makeba »
- Avenant n° 19-155 relatif à la crèche collective « Emmi Pikler »
- Avenant n° 19-206 relatif au multi-accueil « Miriam Makeba »
- Avenant n° 19-207 relatif au multi-accueil « Emmi Pikler »
- Avenant n° 19-180 relatif au multi-accueil « Lounès Matoub »
- Avenant n° 19-192 relatif au multi-accueil « Julie Daubié »
- Avenant n° 19-195 relatif au multi-accueil « Pauline Kergomard »
- Avenant n° 19-214 relatif au multi-accueil « Maurice Titran »

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué, à signer lesdits avenants ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que la recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_24 : Approbation de la convention de partenariat entre la Ville et l'association Ensemble pour l'Emploi pour l'attribution de places en crèches

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la nouvelle convention de partenariat entre la Ville et l'association Ensemble pour l'Emploi qui porte le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir ainsi que les actes administratifs en découlant y compris les avenants.

DEL20191016_25 : Approbation de la convention de partenariat et de financement 2019-2021 entre la Ville et les restos du cœur relative aux actions menées par le comité montreuillois de l'association

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Ville et l'Association « Les Restos du Cœur » annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_26 : Approbation de la convention entre le Conseil Départemental de Seine Saint Denis et la Ville, relative au financement et au suivi de l'activité du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Montreuil, au titre de l'année 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville relative au financement et au suivi de l'activité du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), au titre de l'année 2018.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_27 : Attribution d'une subvention d'investissement à l'association La Fabrique de l'Espoir - Fablab #MontreuilSolidaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

47 voix pour

1 abstention : Christel KEISER

2 ne participent pas au vote (art L. 2131-11 du CGCT) : Ibrahim DUFricHE-SOILIH et Rachid ZRIOUI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat et de financement, annexée à la présente délibération, à signer entre la Ville et l'association « La Fabrique de l'Espoir-FabLab #Montreuil Solidaire »

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion d'éventuels avenants.

Article 3 : Approuve l'attribution d'une subvention d'équipement de 60 000 euros destinée à financer l'aménagement des locaux de l'association et l'acquisition de matériel informatique et numérique.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la notification de subvention et tout acte nécessaire au versement de la subvention.

Article 5 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20191016_28 : Attribution d'une subvention à l'association « Les chaudronneries »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

48 voix pour

1 abstention : Christel KEISER

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 500 € au titre de 2019, à l'association « Les Chaudronneries »

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à prendre toutes les mesures utiles pour l'exécution de cette décision.

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_29 : Rétrocession de la subvention AFD à l'association SEVES pour la mise en œuvre du projet de service public inter-collectivités de l'assainissement à Yelimané

LE CONSEIL MUNICIPAL
À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la signature de la convention financière entre la Ville et l'association SÈVES au titre de la période 2019-2021.

Article 2 : Autorise le versement d'une subvention de 43 000 € au titre de l'année 2019 pour la réalisation des activités prévues dans le cadre du projet assainissement.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention et les actes en découlant, à l'exception des avenants.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_30 : Attribution d'une subvention à l'association INAGRIM pour l'organisation d'un forum sur l'agriculture au Mali à Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL
À la majorité par

44 voix pour

5 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association INAGRIM.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à prendre toutes les mesures utiles pour l'exécution de cette décision.

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_31 : Approbation de la convention entre la Ville et l'Agence Française de Développement (AFD) pour la mise en œuvre du projet de service public inter-collectivités de l'assainissement à Yelimané

LE CONSEIL MUNICIPAL
À la majorité par

46 voix pour

3 abstentions : Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention cadre entre la Ville et l'Agence Française de Développement (AFD) relative au financement FICOL (facilité de financement des initiatives des collectivités françaises), annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_32 : Avenant à la Convention entre la Ville de Montreuil et le Réseau de coopération décentralisée avec la Palestine (RCDP) pour la mise en œuvre de la coopération avec la Palestine - Année 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL
À la majorité par

46 voix pour

3 abstentions : Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant 2019 à la Convention 2018-2020 entre la Ville et le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) pour la mise en oeuvre des projets de coopération avec la Palestine, annexée à la présente délibération

Article 2 : Approuve le versement au RCDP d'une subvention de 10 000 € au titre de 2019, pour les projets de coopération menés avec Beit Sira et pour le projet piloté par le RCDP à Jérusalem-Est tels que validés au titre de la convention 2018-2020.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ledit avenant ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_33 : Approbation de la convention de subvention entre la Ville et la Région Ile-de-France dans le cadre du fonds de propreté actions de lutte contre les dépôts sauvages

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de soutien régional à la gestion des déchets (convention n° 16-60) dans le cadre du fonds de propreté entre la Ville et la Région Île-de-France relative à la lutte contre les dépôts sauvages, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_34 : Approbation de deux conventions de subvention entre la Ville et la Métropole Grand Paris (FIM) relatives à l'achat de véhicules propres et à l'isolation de bâtiments scolaires

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de subvention entre la Ville et la Métropole du Grand Paris relative à la rénovation thermique des bâtiments municipaux, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve la convention de subvention entre la Ville et la Métropole du Grand Paris relative à l'achat de véhicules propres, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer lesdites conventions ainsi que tout acte en découlant.

Article 4 : Dit que les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_35 : Attribution de subvention à deux associations de commerçants de la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

46 voix pour

3 abstentions : Leila GUERFI, Cheikh MAMADOU, Christine FANTUZZI

DÉCIDE

Article 1 : Attribue une subvention d'un montant de 2 000 € à l'Association des Commerçants du Cœur de Montreuil.

Article 2 : Attribue une subvention d'un montant de 2 000 € à l'Association des Commerçants du Bel Air.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué, à notifier aux associations visées leurs subventions respectives.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_36 : Approbation des conventions de fourniture, pose, gestion, nettoyage et entretien des PAVE entre la Ville et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

48 voix pour

1 abstention : Christel KEISER

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les conventions modifiées types suivantes et jointes en annexe :

– Conventions pour la fourniture et la pose des points d'apport volontaire pour tous les nouveaux projets (bailleurs/ copropriétés, Ville, Établissement Public de Territoire)

– Conventions pour la collecte et l'entretien des points d'apports volontaire pour tous ceux existants (bailleurs/ copropriétés, Ville, Établissement Public de Territoire)

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

DEL20191016_37 : Acquisition des volumes 3, 18 et 19 de l'îlot D de la ZAC Boissière-Acacia correspondant aux locaux de la crèche

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Autorise l'acquisition à titre gratuit des volumes 3, 18 et 19 de l'îlot D cadastré section F n°75 sis 270 boulevard de la Boissière, correspondant à une crèche, auprès de la SAS Boissière-Acacia.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces, se rapportant à ladite acquisition et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente.

DEL20191016_38 : Mise en œuvre d'un congé pour vendre d'un pavillon du patrimoine communal privé sis 28 rue Gaston Lauriau à Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

42 voix pour

7 abstentions : Olga RUIZ, Marie-Claude CHAMOULAUD, Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à donner congé pour vendre au titulaire du contrat de location portant sur un pavillon sis 28 rue Gaston Lauriau, cadastré BU n°31. Ce congé vaudra offre de vente au profit du titulaire du contrat de location au prix de 755 000 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la vente seront supportés par l'acquéreur. De même, les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens cédés sont et pourront être assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de l'entrée en jouissance.

Article 3 : En cas de renonciation du locataire à l'offre de vente et après son départ des lieux, le pavillon sera mis en vente au prix et aux conditions du congé pour vendre.

Article 4 : Dit que la recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_39 : Autorisation donnée à la S.A.S. « Murs à Fleurs » de déposer un permis de construire sur la parcelle BZ362 située dans les Murs à Pêches dans le cadre du développement de la micro-ferme urbaine « Murs à Fleurs »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

44 voix pour

5 abstentions : Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Autorise la SAS « Murs à Fleurs » à déposer un permis de construire ayant pour objet la construction d'une grange, de cabanons, d'un auvent et d'une serre d'une superficie totale de 250 m² sur la parcelle BZ362 sise 55 rue de Saint-Antoine.

DEL20191016_40 : Approbation de l'avenant n°3 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouveau Urbain « Fraternité » de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

40 voix pour

9 abstentions : Sophie BERNHARDT, Christel KEISER, Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°3 à la convention d'OPAH-RU « Fraternité » de Montreuil conclue entre l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, la Ville et l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que les actes administratifs en découlant.

DEL20191016_41 : ZAC Cœur de ville : avis sur le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL) de l'exercice 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

37 voix pour

12 abstentions : Sophie BERNHARDT, Olga RUIZ, Marie-Claude CHAMOULAUD, Christel KEISER, Leila GUERFI, Cheikh MAMADOU, Christine FANTUZZI, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable au Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) de l'exercice 2018 présenté par Séquano Aménagement pour la Zone d'Aménagement Concerté Cœur de Ville.

DEL20191016_42 : ZAC Cœur de ville - Approbation de l'avenant n°12 au traité de concession publique d'aménagement entre la Ville et Séquano Aménagement avec mandat de Est Ensemble, et approbation de l'avenant n°1 à la convention de subvention tripartite

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

40 voix pour

9 abstentions : Sophie BERNHARDT, Olga RUIZ, Marie-Claude CHAMOULAUD, Christel KEISER, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le douzième avenant au Traité de concession publique d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Cœur de Ville, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Approuve l'avenant n°1 à la convention tripartite relatif au versement d'une subvention par la Ville à la ZAC Cœur de Ville, annexé à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer lesdits avenants.

Article 4 : Dit que les dépenses en découlant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_43 : Classement dans le domaine public communal des biens situés au - 20 rue Louise, parcelle cadastrée J n°92 - rue du Bel Air (sans numéro), parcelle cadastrée CE n°21 - rue de la Côte du Midi (sans numéro), parcelle cadastrée CM n° 37

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

44 voix pour

5 abstentions : Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Classe le bien situé au 20 rue Louise (parcelle cadastrée section J n°92) dans le domaine public routier et les biens situés rue du Bel Air (sans numéro, parcelle cadastrée section CE n°21) et rue de la Côte du Midi (sans numéro, parcelle cadastrée section CM n° 37) dans le domaine public communal.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer tous actes à intervenir et toutes les autorisations administratives se rapportant à la présente décision.

DEL20191016_44 : Déclassement et désaffectation d'une emprise foncière située place Berthie Albrecht au pied de l'immeuble BH40

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

44 voix pour

5 abstentions : Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Déclasse du domaine public communal une emprise foncière de 693 m², telle que figurant sur le plan joint, située place Berthie Albrecht à Montreuil.

Article 2 : Décide de la désaffectation différée de ladite emprise foncière située au pied de l'immeuble BH40 dans un délai maximum de 18 mois soit au plus tard le 15 avril 2021.

Article 3 : Autorise l'OPHM à déposer un permis de construire sur cette emprise foncière objet de la désaffectation différée et du déclassement, conformément au projet de construction d'ateliers d'artistes tel que détaillé dans les documents annexés.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer l'ensemble des actes à intervenir et toutes les autorisations administratives en découlant.

DEL20191016_45 : Constitution de servitudes de vue et de passage sur la parcelle cadastrée section AU n°12p (lot B) appartenant à la Ville de Montreuil en faveur de la parcelle cadastrée section AU n°12p (lot A) prise à bail emphytéotique par l'association Les EnChantières

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

46 voix pour

3 abstentions : Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la constitution de servitudes de passage d'une surface totale de 152 m² et de vue d'une surface totale de 67 m² sur le fond servant, appartenant à la Ville, cadastré section AU numéro 12p (lot B) sis 39 rue des Ravins à Montreuil en faveur du fond dominant, pris à bail emphytéotique par l'association Les EnChantières, cadastré section AU numéro 12p (lot A) sis 39 rue des Ravins à Montreuil, tel que figurant sur le plan du cabinet Fabre et Associés en date du 2 octobre 2019 joint en annexe, à l'euro symbolique.

Article 2 : Approuve la constitution d'une servitude de tréfonds d'une surface totale de 3 m² sur le fond servant pris à bail emphytéotique par l'association Les EnChantières, cadastré section AU numéro 12p (lot A) sis 39 rue des Ravins à Montreuil, en faveur du fond dominant appartenant à la Ville, cadastré section AU numéro 12p (lot B) sis 39 rue des Ravins à Montreuil, tel que figurant sur le plan du cabinet Fabre et Associés en date du 2 octobre 2019 joint en annexe, à titre gratuit.

Article 3 : Prends acte de la modification du terrain d'assiette du bail emphytéotique selon le plan établi par le cabinet Fabre et Associés en date du 2 octobre 2019, qui s'établit désormais à 312 m².

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer les actes et pièces afférents aux opérations précitées.

Article 5 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_46 : Approbation de la convention de partenariat entre la Ville et le Forum européen pour la sécurité urbaine pour le développement du projet LOUD-jeunes leaders locaux pour l'inclusion

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par
48 voix pour
1 abstention : Christel KEISER

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS) et la Ville, relative au projet « Jeunes leaders locaux pour l'inclusion - LOUD ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention ainsi que les actes nécessaires à son exécution, dont les avenants, et les actes relatifs à la perception de la subvention allouée par l'EFUS.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget des exercices concernés.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget des exercices concernés.

DEL20191016_47 : Confirmation du renouvellement, au bénéfice de la S.A. d'HLM in'li, des garanties d'emprunts initialement consenties par la Ville de Montreuil au bénéfice de la société les Résidences de la Région Parisienne (RRP)

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par
42 voix pour
3 voix contre : Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX
4 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville confirme le renouvellement à hauteur de 100 %, au bénéfice de la S.A. In'li, des garanties des prêts initialement garantis au bénéfice de la S. A. les Résidences de la Région Parisienne.

Le montant initial des prêts garantis s'élève à 4 912 500,00 euros.

Les prêts concernés sont mentionnés dans l'annexe « Prêts en cours d'amortissement initialement garantis, à hauteur de 100 %, par la Ville au Bénéfice de la S. A. les Résidences de la Région Parisienne » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

DEL20191016_48 : Confirmation du renouvellement, au bénéfice de la S.A. d'HLM 1001 Vies Habitat, des garanties d'emprunts initialement consenties par la Ville de Montreuil au bénéfice de la S.A. d'HLM Coopération et Famille.

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

42 voix pour

7 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la commune maintient au bénéfice de la S.A. d'HLM 1001 Vies Habitat les garanties d'emprunt à hauteur de 100 % qui avaient été accordées à la S.A. d'HLM Coopération et Famille. Le montant initial des prêts garantis s'élève à 55 689 768,18 euros. Les prêts concernés sont mentionnés dans l'annexe « Prêts en cours d'amortissement initialement garantis, à hauteur de 100 %, par la Ville de Montreuil au Bénéfice de la S.A. d'HLM Coopération et Famille » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

DEL20191016_49 : Confirmation du renouvellement, au bénéfice de la S.A. d'HLM CDC Habitat Social, des garanties d'emprunts initialement consenties par la Ville de Montreuil au bénéfice de la S.A. d'HLM Efidis

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

42 voix pour

7 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la commune confirme le renouvellement à hauteur de 100 %, au bénéfice de la S.A. d'HLM CDC Habitat Social, des garanties des prêts initialement garantis au bénéfice de la S.A. d'HLM Efidis.

Le montant initial des prêts garantis s'élève à 45 098 481,02 euros.

Les prêts concernés sont mentionnés dans l'annexe « Prêts en cours d'amortissement initialement garantis, à hauteur de 100 %, par la Ville de Montreuil au Bénéfice de la S.A. d'HLM Efidis » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

DEL20191016_50 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de la S.A. d'HLM Immobilière 3F d'un emprunt global de 785 000 € consenti par le Crédit Agricole d'Île-de-France, destiné à Financer l'acquisition en VEFA de 6 logements PLS sis 86 rue Alexis Pesnon.

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

42 voix pour

3 voix contre : Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

4 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE

DÉCIDE

Article 1: Accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de la S.A. d'HLM Immobilière 3F, pour le remboursement de deux contrats de prêt, en date du 30 juillet 2018, d'un montant global de 785 000 €, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 6 logements PLS sis 86 rue Alexis Pesnon à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès du Crédit Agricole d'Île-de-France selon les caractéristiques financières du contrat de prêt annexé à la présente délibération. Les caractéristiques financières du contrat sont les suivantes :

- PLS Construction :
 - Montant du prêt : 225 000 € (deux-cent vingt-cinq mille euros)

- Durée d'amortissement : 40 ans
- Taux d'intérêt : Livret A + 1,11 %
- Type d'amortissement : annuel progressif
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Durée du préfinancement : 24 mois maximum
- PLS Foncier
 - Montant du prêt : 560 000 € (cing-cent soixante mille euros)
 - Durée d'amortissement : 50 ans
 - Taux d'intérêt : Livret A + 1,11 %
 - Type d'amortissement : annuel progressif
 - Base de calcul des intérêts : 30/360

Durée du préfinancement : 24 mois maximum

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole d'Île-de-France, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Autorisé Monsieur le Maire à intervenir sur les actes de cautionnement à venir, séparés des contrats de prêts et à signer la convention de garantie des emprunts entre la Ville et la SA d'HLM Immobilière 3F ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie des emprunts. En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

DEL20191016_51 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de la S.A. d'HLM Immobilière 3F d'un prêt de 3 394 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 26 logements (6 PLAI, 20 PLUS) sis 86 rue Alexis Pesnon.

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

42 voix pour

3 voix contre : Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

4 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de la SA d'HLM Immobilière 3F, pour le remboursement d'un contrat de prêt, n°100381, d'un montant global de 3 394 000 €, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 26 logements (6 PLAI, 20 PLUS) sis 86 rue Alexis Pesnon à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°100381, constitué de quatre lignes de prêt :

- PLAI Construction – Ligne n°5314432 :
 - Montant du prêt : 261 000 €
 - Durée : 40 ans
 - Taux d'intérêt : Livret A - 0,20 %
- PLAI Foncier – Ligne n°5314433 :
 - Montant du prêt : 452 000 €
 - Durée : 60 ans
 - Taux d'intérêt : Livret A + 0,43 %
- PLUS Construction – Ligne n°5314431 :
 - Montant du prêt : 1 051 000 €

- Durée : 40 ans
- Taux d'intérêt : Livret A + 0,60 %
- PLUS Foncier – Ligne n°5314430 :
 - Montant du prêt : 1 630 000 €
 - Durée : 60 ans
 - Taux d'intérêt : Livret A + 0,43 %

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20 % des 32 logements (6 PLAI, 20 PLUS, 6 PLS) que compte l'opération globale, soit 6 logements, pour la durée du prêt concerné.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie de l'emprunt entre la Ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie de l'emprunt.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution des logements.

DEL20191016_52 : Garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de l'OPHM, d'un emprunt d'un montant de 5 650 000 €, consenti par la Caisse d'Épargne Île-de-France, destiné à financer la construction de 31 logements PSLA sis 39Q/41 boulevard Paul Vaillant Couturier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

42 voix pour

3 voix contre : Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

4 abstentions : Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 5 650 000 €, destiné à financer la construction de 31 logements en location-accession à la propriété sur un terrain sis 39Q/41 boulevard Paul Vaillant Couturier à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse d'Épargne Île-de-France. Les caractéristiques du contrat de prêt N°A75190ID sont les suivantes :

- Contrat de prêt N° A75190ID : Prêt PSLA de 5 650 000 € (cinq millions six cent cinquante mille euros)
 - **Montant du prêt PSLA** : 5 650 000 euros
 - **Durée de la période d'amortissement** : 4 ans maximum
 - **Modalité de remboursement** : Prêt In Fine
 - **Taux d'intérêt** : fixe de 0,41 %
 - **Conditions particulières** : aucunes indemnités ne seront perçues à l'occasion des ventes intervenant dans le cadre du dispositif PSLA (levée d'option accession) ; indemnités actuarielles appliquées en cas de remboursement anticipé dans les autres cas. Aucune pénalité appliquée sur une mobilisation partielle du montant initial du prêt

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Épargne Île-de-France, la Commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt entre la Ville, le Prêteur et l'Emprunteur.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

DEL20191016_53 : Attribution d'une subvention de 10 000 € au comité des oeuvres sociales

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention complémentaire à l'association du Comité des œuvres sociales de Montreuil (COS) d'un montant de 10 000 € au titre de l'année 2019.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à notifier à l'association ladite subvention.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_54 : Mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) aux cadres d'emploi des agents sociaux territoriaux, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), des assistants socio-éducatifs, des conseillers socio-éducatifs, des médecins territoriaux et des ingénieurs en chef territoriaux

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

36 voix pour

13 abstentions : Laurent ABRAHAMS, Franck BOISSIER, Capucine LARZILLIERE, Riva GHERCHANOC, Sophie BERNHARDT, Olga RUIZ, Marie-Claude CHAMOULAUD, Christel KEISER, Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Dit que tous les articles de la délibération du 7 février 2018 relatifs aux principes généraux de la mise en place du RIFSEEP sont rappelés et applicables pour la mise en œuvre du dispositif aux cadres d'emploi concernés de la filière médico-sociale (agents sociaux, ATSEM, assistants socio-éducatifs, conseillers socio-éducatifs, médecins territoriaux) et de la filière technique (ingénieurs en chef).

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 : Dit que la mise en place du RIFSEEP pour les cadres d'emploi concernés de la filière médico-sociale (agents sociaux, ATSEM, assistants socio-éducatifs, conseillers socio-éducatifs, médecins territoriaux) et de la filière technique (ingénieurs en chef) s'effectuera à partir de décembre 2019.

DEL20191016_55 : Délibération portant modification du régime indemnitaire des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux de la filière technique, du cadre d'emploi des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives de la filière sportive, de certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale et de diverses primes et indemnités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

40 voix pour

9 abstentions : Olga RUIZ, Marie-Claude CHAMOULAUD, Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : La modification du régime indemnitaire des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux de la filière technique, du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives de la filière sportive, de certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale et de diverses primes et indemnités.

Pour permettre la mise en œuvre de ce régime indemnitaire, les primes et indemnités dont la nature, les conditions de versement et les montants de référence détaillés dans l'annexe jointe, seront versées dans la limite des montants maximums réglementairement applicables et suivront l'évolution de leurs textes de référence.

Les primes et indemnités instituées par la présente délibération sont modulables selon les critères retenus ci-après :

1 – le grade détenu par l'agent : versement aux agents de la collectivité d'un régime indemnitaire intitulé régime indemnitaire de grade à concurrence des montants minimums de référence indiqués dans la présente délibération ;

2 – le niveau de fonction exercée, apprécié notamment au regard du positionnement hiérarchique de l'emploi occupé, de l'importance du poste de travail dans la mise en œuvre des politiques municipales et du niveau de service attendu : versement d'un régime indemnitaire de fonctions en référence à une échelle en six niveaux, versé en complément du régime indemnitaire de grade à concurrence des montants minimums de référence indiqués dans la présente délibération ;

3 – les sujétions auxquelles expose l'exercice d'un poste qui ont été instituées par de précédentes délibérations du Conseil municipal ;

4 – dans le cadre du recrutement ou au cours de la carrière de l'agent, les montants minimums de référence du régime indemnitaire définis aux points 1, 2 et 3 précédents pourront varier à la hausse dans les limites imposées par le principe de parité avec l'État et par les dispositions réglementaires spécifiques à chaque prime et indemnité, en fonction :

- de l'expérience professionnelle et l'expertise acquise à ce titre ;
- du niveau de diplôme ou d'études ;
- de la rareté du profil, des qualifications ou des compétences dans un contexte de concurrence sur le marché de l'emploi territorial concernant certaines activités.

Article 2 : L'attribution individuelle de chaque prime et indemnité est décidée par le Maire à partir des critères institués dans la présente délibération et fera l'objet d'un arrêté individuel.

Article 3 : Les primes et indemnités instituées par la présente délibération concernent les agents titulaires, stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel selon les modalités définies par l'article 60 de la loi n° 84-53 susvisée. Elles seront versées aux agents contractuels indiciers de droit public, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les agents contractuels de droit privé et les apprentis ne peuvent donc pas y prétendre.

L'ensemble des primes et indemnités est versé mensuellement.

Article 4 : Dans l'hypothèse où les dispositions de la présente délibération ne permettraient pas de maintenir le régime indemnitaire antérieur, il sera fait application de l'article 88 de la loi n° 84-53 susvisée qui permet de conserver, à titre individuel, les montants perçus antérieurement.

Article 5 : En vertu du principe de parité avec la fonction publique d'État, le versement du régime indemnitaire sera maintenu dans les mêmes proportions que le traitement selon les règles définies par le décret du 26 août 2010 visé.

Article 6 : Indemnités forfaitaires complémentaires pour élections :

La création des indemnités forfaitaires complémentaires pour élections en référence à celle prévue par le décret 2002-63 susvisé au profit des personnels amenés à accomplir des travaux supplémentaires à l'occasion des élections sans pouvoir ouvrir droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Article 7 : Les crédits correspondants à cette délibération seront inscrits au budget de la commune et les dépenses imputées au chapitre 012 (dépenses de personnel).

DEL20191016_56 : Convention de mise à disposition de l'équipe pluridisciplinaire du Programme de Réussite Éducative (PRE) auprès de la Caisse des Écoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la mise à disposition à titre payant, auprès de la Caisse des Écoles, de l'équipe pluridisciplinaire du Programme de Réussite Éducative (PRE) à compter du 1^{er} septembre 2019 pour un an, renouvelable 2 fois par reconduction expresse (soit au plus tard jusqu'au 30 août 2022).

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué, à signer les décisions expresses de reconduction de la convention.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20191016_57 : Projet de convention entre le centre interdépartemental de gestion petite Couronne et la Ville de Montreuil pour l'adhésion au contrat collectif de prévoyance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

46 voix pour

3 abstentions : Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque d'incapacité temporaire de travail. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CIG pour son caractère solidaire et responsable.

Article 2 : Fixe le niveau de participation au risque d'incapacité temporaire de travail à 25 % de la cotisation mensuelle due par l'agent.

Article 3 : Adhère à la convention de participation du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, jointe en annexe, conclue pour une durée de six ans du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025, avec possibilité pour les communes de résilier chaque année.

Article 4 : Règle au CIG les frais de gestion annuels. La participation financière est due à compter de l'adhésion à la convention de participation. La facturation des frais de gestion annuels donne lieu à l'émission par le CIG d'un titre de recette.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention et tous ses avenants ainsi qu'à effectuer toutes les démarches qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DEL20191016_58 : Modification du tableau des effectifs de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

35 voix pour

2 voix contre : Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE

12 abstentions : Sophie BERNHARDT, Olga RUIZ, Marie-Claude CHAMOULAUD, Christel KEISER, Leila GUERFI, Cheikh MAMADOU, Christine FANTUZZI, Alexandre TUAILLON, Mouna VIPREY, Murielle MAZE, Monique CLASTRES, Rene MEHEUX

DÉCIDE

Article 1 : Crée les postes suivants au tableau des effectifs : (+89 postes)

- création de 8 postes d'attaché principal
- création de 4 postes de rédacteur principal 1^{re} classe
- création de 21 postes d'adjoint administratif principal 1^{re} classe
- création de 2 postes d'ingénieur en chef hors classe
- création de 2 postes d'ingénieur principal
- création de 4 postes de technicien principal 1^{re} classe
- création de 3 postes d'agent de maîtrise principal
- création de 26 postes d'adjoint technique principal 1^{re} classe
- création d'un poste de cadre de santé 1^{re} classe
- création d'un poste d'infirmier en soins généraux hors classe
- création de 5 postes d'ASEM principal 1^{re} classe
- création de 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal 1^{re} classe
- création de 2 postes d'adjoint d'animation principal 1^{re} classe
- création de 2 postes d'adjoint d'animation principal 2^e classe
- création d'un poste de médecin généraliste à temps complet
- création d'un poste de médecin généraliste à temps non complet 30 heures hebdomadaires
- création d'un poste de médecin généraliste à temps non complet 25 heures hebdomadaires

- création d'un poste de médecin généraliste à temps non complet 21 heures hebdomadaires
- création d'un poste de psychiatre à temps non complet 6 heures hebdomadaires.
- création d'un poste de gynécologue à temps complet

Article 2 : Supprime les postes suivants au tableau des effectifs : (-76 postes)

- suppression de 8 postes d'attaché
- suppression de 4 postes de rédacteur
- suppression de 7 postes d'adjoint administratif principal 2^e classe
- suppression de 13 postes d'adjoint administratif
- suppression de 2 postes d'ingénieur en chef
- suppression de 2 postes d'ingénieur
- suppression de 6 postes de technicien principal 2^e classe
- suppression de 4 postes d'agent de maîtrise
- suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^e classe
- suppression de 17 postes d'adjoint technique
- suppression d'un poste de cadre de santé 2^e classe
- suppression d'un poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure
- suppression d'un poste d'ASEM principal 2^e classe
- suppression de 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal 2^e classe
- suppression de 3 postes d'adjoint d'animation
- suppression d'un poste de médecin généraliste à temps non complet 27 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 29/01/2009)
- suppression d'un poste de médecin généraliste à temps non complet 27,50 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 18/12/2014)
- suppression d'un poste de médecin généraliste à temps non complet 22 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 01/02/2017)
- suppression d'un poste de gynécologue à temps non complet 26 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 01/02/2017)

Article 3 : Dit que les postes créés de professionnels de santé (médecins généralistes, gynécologue et psychiatre) seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 4 : Précise que les 8 postes créés d'attaché principal concernent les fonctions de directeur Petite Enfance, de responsable du service Achats et Commande Publique, de responsable du SAF Éducation, de chargé de mission Coordination du CLSPD à la direction de la Tranquillité Publique, de chargé d'évaluation à la direction Modernisation Évaluation Organisation, de responsable du SGAF à la direction des Solidarités-CCAS, de responsable du Pôle Valorisation de la nature en ville et de responsable de l'Antenne Vie de Quartier Blancs Vilains.

Article 5 : Précise que les 2 postes créés d'ingénieur en chef hors classe concernent les fonctions de DGA DPEBTP (services techniques) et de directeur des Bâtiments.

Article 6 : Précise que les 2 postes créés d'ingénieur principal concernent les fonctions de référent équipe Projets Grand centre et Bas Montreuil au service Etudes et Développement Urbain et de responsable du service des Moyens techniques à la DS2IN.

Article 7 : Dit qu'au regard des spécificités et de l'expertise des métiers pour les emplois de catégorie A au tableau des effectifs, les postes d'attaché principal susmentionnés à l'article 4, le poste d'ingénieur en chef hors classe – fonction directeur des Bâtiments susmentionné à l'article 5, et les postes d'ingénieur principal susmentionnés à l'article 6 seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 8 : Précise que le poste d'attaché faisant fonction de responsable du service Administratif et Financier Éducation cité dans l'article 11 de la délibération DEL20170201_29 portant sur la modification du tableau des effectifs est supprimé.

Article 9 : Précise que le poste d'ingénieur en chef de classe normale faisant fonction de directeur des Bâtiments cité dans l'article 3 de la délibération DEL20151104_43 portant sur la modification du tableau des effectifs est supprimé.

Article 10 : Dit qu'au regard des spécificités et de l'expertise des métiers pour les emplois de catégorie A au tableau des effectifs, les postes d'attaché faisant fonction de chargé de préfiguration du centre social La Noue – Clos Français à la

direction de la Citoyenneté, de coordinateur secteur famille parentalité au Centre Social Grand Air à la direction Jeunesse et Éducation Populaire, de responsable du Service Gestion Administrative et Financière de la direction de la Communication et de responsable Mission Relations Sociales à la direction des Ressources Humaines seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

DEL20191016 59 : Création d'emplois saisonniers dans les centres de vacances pour les séjours d'hiver 2019/2020, de printemps 2020 et les classes de neige 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Les emplois saisonniers suivants, pour les séjours en centres de vacances, seront créés et rémunérés comme suit :

Allevard

→ Pour le personnel technique et de cuisine :

- 1 poste lingère : du 08/01/2020 au 27/04/2020
- 2 postes d'aide de cuisine: du 26/12/2019 au 30/04/2020
- 4 postes Service / ménage : du 08/01/2020 au 03/05/2020
- 3 postes Service / ménage: du 26/12/2019 au 08/04/2020
- 1 poste Service / ménage (remplacement départ retraite) : 09/12/2019 au 07/05/2020
- 1 poste de plongeur : du 26/12/2019 au 24/04/2020
- 1 factotum : du 19/11/2019 au 30/04/2020

Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique (indice majoré : 326, susceptible d'évoluer en lien avec la revalorisation du SMIC).

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Afin de pallier d'éventuels remplacements (arrêt maladie, arrêt de travail), les personnels techniques et de cuisine pourront, de façon ponctuelle et pour 5 jours consécutifs maximum, être payés à la vacation sur la base d'un forfait journalier de 80,32 € brut pour les premiers et 91,55 € brut pour les seconds, auquel s'ajouteront les 10 % de congés payés. Bien entendu, le centre d'Allevard s'engage au suivi administratif des vacataires.

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en euros	Période
Cuisinier	1	91,55	Du 18/12/2019 au 22/04/2020

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

Afin de pallier un manque de personnels en cas de réservations de groupes extérieurs pour le mois de mars, le centre pourra recruter ou prolonger du personnel à hauteur de 1 personne par bâtiments occupés. La rémunération se fera sur la même base.

→ Pour le personnel pédagogique :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en euros	Période
Responsable des activités	1	61,74	Du 04/11/2019 au 30/04/2020

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

Séjours Classes de Neige hiver 2020 (3 séjours de 14 jours)

- Séjour Classe de Neige 1 : du 08/01/2020 au 21/01/2020 : 124 enfants en prévisionnel
- Séjour Classe de Neige 2 : du 22/01/2020 au 04/02/2020 : 119 enfants en prévisionnel

- Séjour Classe de Neige 3 : du 04/03/2020 au 17/03/2020 : 131 enfants en prévisionnel

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en euros	Nombre de jours de fonctionnement par poste et jours supplémentaires hors séjour (préparation, férié, bilans)	Dates des séjours
Assistant sanitaire	4	54,16	45	janvier/février/mars 2020
Animateur	14	51,18	45	janvier/février/mars 2020
Animateur pour enfants à besoins éducatifs particuliers*	2	51,18	45	janvier/février/mars 2020

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

***Suivant les inscriptions et selon les spécificités du public (accueil d'un enfant en situation de handicap), un animateur supplémentaire peut être embauché pour la période.**

Séjour Allevard – vacances hiver 2020 (12 jours – 120 enfants)

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en euros	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires hors séjour (préparation, férié, bilans)
Adjoint direction pédagogique	2	54,16	19
Assistant sanitaire	2	43,96	14
Animateur	16	40,47	14
Animateur pour enfant à besoins éducatifs particuliers*	2	40,47	14

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

***Suivant les inscriptions et selon les spécificités du public (accueil d'un enfant en situation de handicap), un animateur supplémentaire peut être embauché pour la période.**

Séjour Allevard – vacances printemps 2020 (12 jours – 50 enfants)

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en euros	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Assistant sanitaire	1	43,96	14
Animateur	7	40,47	14
Animateur pour enfant à besoin éducatif particulier*	2	40,47	14

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

***Suivant les inscriptions et selon les spécificités du public (accueil d'un enfant en situation de handicap), un animateur supplémentaire peut être embauché pour la période.**

**DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE
SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2019_379	Ressources Humaines	Attribution d'une aide financière d'un montant de 400€ à un agent de la Ville	07/06/19
DEC2019_380	SACOP	Attribution de l'accord cadre mono attributaire « fourniture et livraison de matériaux de voirie pour les besoins de la Ville » à la société NOCEENNE DE MATERIAUX pour un montant maximum de 210 000 € HT sur sa durée totale soit 4 ans.	19/06/19
DEC2019_381	SACOP	Attribution du marché « maintenance et assistance technique du logiciel NOE » à la société AIGE pour un montant forfaitaire annuel de 4 554 € HT et une durée de 5 ans maximum.	19/06/19
DEC2019_382	Finances	Clôture de la régie d'avances auprès du Secrétariat des élus à compter du 1er juillet 2019	12/06/19
DEC2019_383	Finances	Clôture de la régie d'avances auprès du Secrétariat général à compter du 1er juillet 2019	13/06/19
DEC2019_384	Finances	Création de la régie d'avances du Protocole	13/06/19
DEC2019_385	Finances	Modification de la régie d'avances du garage municipal	13/06/19
DEC2019_386	Finances	Modification de la régie d'avances du SMRVA lors des fêtes de la Ville	10/06/19
DEC2019_387	Finances	Modification de la régie d'avances du centre de vacances d'ALLEVARD	10/06/19
DEC2019_388	Finances	Création de la régie d'avances pour les dépenses relatives à l'organisation et au fonctionnement du centre de vacances de SAMPZON pour le mois de juillet	10/06/19
DEC2019_389	Finances	Création de la régie d'avances pour les dépenses relatives à l'organisation et au fonctionnement du centre de vacances de SAMPZON pour le mois d'août	10/06/19
DEC2019_390	Citoyenneté	Attribution de l'accord cadre mono attributaire « étude et accompagnement de la Ville pour le relogement de membres de la communauté Tziganes dans le secteur Mûrs à pêches et Ruffins » au groupement d'opérateurs GIE CATHS AURORE MELIN pour un montant de 150 000 € HT sur sa durée totale soit 18 mois	27/06/19
DEC2019_391	Finances	Création régie d'avances des centres de loisirs ALSH Maternels et Élémentaires du service Enfance	25/06/19
DEC2019_392	Finances	Clôture de la sous régie d'avances du quartier Bas-Montreuil (Diabolo) au 25 rue de Vincennes	18/06/19
DEC2019_393	Finances	Clôture de la sous régie d'avances du quartier Boissière au 149 rue Saint Denis	18/06/19
DEC2019_394	Finances	Clôture de la sous régie d'avances du quartier Centre-Ville au 65 rue Gaston Lauriau	18/06/19
DEC2019_395	Finances	Clôture de la sous régie d'avances du quartier La Noue/Clos Français au 5 square J-P Timbaud	18/06/19
DEC2019_396	Finances	Clôture de la sous régie d'avances du quartier Montreau/Ruffins (Passerelle) sis Place le Morillon	18/06/19
DEC2019_397	Finances	Création de la régie du quartier Bas-Montreuil (Diabolo) au 25 rue de Vincennes	18/06/19
DEC2019_398	Finances	Création de la régie du quartier Boissière au 149 rue Saint Denis	18/06/19
DEC2019_399	Finances	Création de la régie du quartier Centre-Ville au 65 rue Gaston Lauriau	18/06/19
DEC2019_400	Finances	Création de la régie du quartier La Noue/Clos Français au 5 square J-P Timbaud	18/06/19
DEC2019_401	Finances	Création de la régie du quartier Montreau/Ruffins (Passerelle) sis Place le Morillon	18/06/19
DEC2019_402	Finances	Modification de la régie d'avances du Service Municipal de la Jeunesse	25/06/19
DEC2019_403	Citoyenneté	Acceptation de la modification n°2 au lot 1 du marché de réalisation d'une étude de stratégie urbaine dans le cadre du protocole de préfiguration du quartier d'intérêt régional le Morillon (DEC2017_208)	01/07/19

DEC2019_404	Citoyenneté	Acceptation de la modification n°2 au lot 3 du marché de réalisation d'une étude de stratégie urbaine dans le cadre du protocole de préfiguration du quartier d'intérêt régional le Morillon (DEC2017_208)	03/07/19
DEC2019_405	Espaces Publics	Acceptation de l'avenant n°3 du marché relatif à l'extension et l'aménagement du square Virginia-Woolf - opérations de dépollution in situ, attribué à la société SOLEO Services S.A.S., relatif à un retard de chantier entraînant une immobilisation d'une machine pendant 4 mois entraînant un surcoût de 3 500 € HT (Décision initiale DEC2018_117 + Avenant 1 DEC2018_579 + Avenant 2 DEC2018_633)	02/07/19
DEC2019_406	SACOP	Attribution de l'accord cadre mono attributaire « fourniture maintenance et assistance d'un système informatisé de gestion et de contrôle d'accès pour le centre sportif ARTHUR ASHE » à la société SYNODIA pour un montant maximum de 220 000 € HT de 150 000 € HT sur sa durée totale soit 6 ans	03/07/19
DEC2019_407	Garage	Réforme et aliénation des mobiliers communaux – Engin AUSA	06/06/19
DEC2019_408	Environnement	Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	13/06/19
DEC2019_409	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 avril 2016 – Concession N°78031	24/05/19
DEC2019_410	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 juillet 2016 – Concession N°78032	24/05/19
DEC2019_411	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 octobre 2017 – Concession N°78033	27/05/19
DEC2019_412	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 mai 2019 – Concession N°78034	27/05/19
DEC2019_413	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 août 2018 – Concession N°78035	28/05/19
DEC2019_414	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 février 2019 – Concession N°78036	28/05/19
DEC2019_415	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 avril 2014 – Concession N°78037	28/05/19
DEC2019_416	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 décembre 2017 – Concession N°78038	28/05/19
DEC2019_417	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 mai 2019 – Concession N°78039	29/05/19
DEC2019_418	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 mai 2019 – Concession N°78040	29/05/19
DEC2019_419	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 mai 2019 – Concession N°78041	29/05/19
DEC2019_420	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 mai 2019 – Concession N°78042	29/05/19
DEC2019_421	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 avril 2016 – Concession N°78043	29/05/19
DEC2019_422	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 avril 2020 – Concession N°78044	31/05/19
DEC2019_423	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 mai 2019 – Concession N°78045	31/05/19
DEC2019_424	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 août 2020 – Concession N°78046	31/05/19
DEC2019_425	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 avril 2019 – Concession N°78047	31/05/19
DEC2019_426	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 mai 2019 – Concession N°78048	03/06/19
DEC2019_427	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 septembre 2020 – Concession N°78049	04/06/19
DEC2019_428	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 décembre 2018 – Concession N°78050	04/06/19
DEC2019_429	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 mars 2019 – Concession N°78051	04/06/19
DEC2019_430	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 février 2019 – Concession N°78052	04/06/19
DEC2019_431	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 octobre 2018 – Concession N°78053	04/06/19
DEC2019_432	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 mai 2019 – Concession N°78054	04/06/19
DEC2019_433	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 mai 2019 – Concession N°78055	04/06/19
DEC2019_434	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 juin 2019 – Concession N°78056	06/06/19
DEC2019_435	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 avril 2019 – Concession N°78057	07/06/19

DEC2019_436	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mai 2019 – Concession N°78058	07/06/19
DEC2019_437	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mai 2019 – Concession N°78059	07/06/19
DEC2019_438	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mai 2019 – Concession N°78060	08/06/19
DEC2019_439	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 juin 2019 – Concession N°78061	11/06/19
DEC2019_440	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 février 2017 – Concession N°78062	11/06/19
DEC2019_441	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 juin 2019 – Concession N°78063	12/06/19
DEC2019_442	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 janvier 2018 – Concession N°78064	13/06/19
DEC2019_443	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 juin 2019 – Concession N°78065	13/06/19
DEC2019_444	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 février 2019 – Concession N°78066	13/06/19
DEC2019_445	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 juin 2018 – Concession N°78067	13/06/19
DEC2019_446	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 janvier 2018 – Concession N°78068	13/06/19
DEC2019_447	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 octobre 2014 – Concession N°78069	13/06/19
DEC2019_448	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 décembre 2014 – Concession N°78070	13/06/19
DEC2019_449	Espaces Publics	Attribution de l'accord cadre mono attributaire « Sécurisation surveillance de la traversée des voies publiques aux abords des établissements scolaires de la Ville » à la société ALADOMIFA pour un montant de 200 000 € HT annuel et une durée totale de 4 ans	08/07/19
DEC2019_450	Espaces Publics	Attribution de l'accord cadre mono attributaire « Travaux de restauration des Mûrs, à Pêches » au groupement de société LES PIERRES DE MONTREUIL, ALTER BATIR et ALADOMIFA pour un montant de 700 000 € HT sur une durée totale de 4 ans	12/07/19
DEC2019_451	Service juridique	Indemnisation du sinistre 2019-14 NABET	11/07/19
DEC2019_452	Service juridique	Indemnisation du sinistre 2019-21 BRION	11/07/19
DEC2019_453	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire consentie par la Ville à l'association « Les EnChantières » pour un terrain sis 39 rue des Ravins	21/06/19
DEC2019_454	Solidarités	Acceptation de l'avenant 1 à la convention de mise à disposition des locaux d'activité sis 18-30 rue Saint Antoine avec la Collecterie	15/07/19
DEC2019_455	Finances	Modification de la régie d'avances réservée aux dépenses en France ou à l'étranger du service Relations Internationales	17/06/19
DEC2019_456	Finances	Clôture de la régie d'avances hébergement, alimentation et besoin d'urgence dans le cadre de la permanence des élus	20/06/19
DEC2019_457	Finances	Création de la régie d'avances du Secrétariat général	20/06/19
DEC2019_458	SACOP	Attribution de l'accord cadre mono attributaire « entretien du linge au groupement de commande Ville-CCAS » à la société BLANCHISSERIE SEVEROISES pour un montant maximum de 500 000 € HT sur la durée totale de l'accord cadre (tous lots confondus) soit 4 ans	12/07/19
DEC2019_459	SACOP	Attribution de l'accord cadre mono attributaire « création réparation maintenance des installations d'arrosage de pompes fontaines et bornes fontaines » à la société CCA PERROT pour un montant maximum de 800 000 € HT sur la durée totale de l'accord cadre soit 4 ans	05/07/19
DEC2019_460	Citoyenneté	Convention de mise à disposition du local « La Rencontre », sis 2 Place Anne-Marie Boyer 93 100 Montreuil, de la Ville au profit de cinq associations	18/06/19
DEC2019_461	Sports	Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public de la ville au profit de l'association CAM93 sis 21 rue des Grands Pêcheurs	18/07/19
DEC2019_462	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 juin 2019 – Concession N°78071	14/06/19
DEC2019_463	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 mars 2018 – Concession N°78072	14/06/19
DEC2019_464	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er mars 2019 – Concession	15/06/19

		N°78073	
DEC2019_465	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 août 2018 – Concession N°78074	17/06/19
DEC2019_466	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 janvier 2013 – Concession N°78075	17/06/19
DEC2019_467	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 mai 2019 – Concession N°78076	17/06/19
DEC2019_468	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 octobre 2014 – Concession N°78077	17/06/19
DEC2019_469	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 décembre 2017 – Concession N°78078	17/06/19
DEC2019_470	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 juin 2017 – Concession N°78079	17/06/19
DEC2019_471	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 juin 2019 – Concession N°78080	18/06/19
DEC2019_472	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 juin 2019 – Concession N°78081	20/06/19
DEC2019_473	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 septembre 2017 – Concession N°78082	21/06/19
DEC2019_474	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 juin 2018 – Concession N°78083	24/06/19
DEC2019_475	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 novembre 2019 – Concession N°78084	24/06/19
DEC2019_476	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 février 2017 – Concession N°78085	24/06/19
DEC2019_477	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 août 2018 – Concession N°78086	24/06/19
DEC2019_478	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 mai 2019 – Concession N°78087	24/06/19
DEC2019_479	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 juillet 2018 – Concession N°78088	24/06/19
DEC2019_480	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 mars 2019 – Concession N°78089	24/06/19
DEC2019_481	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 décembre 2018 – Concession N°78090	25/06/19
DEC2019_482	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 mars 2024 – Concession N°78091	26/06/19
DEC2019_483	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 juin 2019 – Concession N°78092	27/06/19
DEC2019_484	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 juin 2019 – Concession N°78093	27/06/19
DEC2019_485	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 juin 2019 – Concession N°78094	27/06/19
DEC2019_486	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 janvier 2017 – Concession N°78095	27/06/19
DEC2019_487	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 février 2018 – Concession N°78096	27/06/19
DEC2019_488	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 juin 2019 – Concession N°78097	28/06/19
DEC2019_489	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 juin 2019 – Concession N°78098	30/06/19
DEC2019_490	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er juillet 2019 – Concession N°78099	01/07/19
DEC2019_491	Environnement	Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	04/07/19
DEC2019_492	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la Ville à la société La Montreuillette pour un terrain sis 12 place de la Fraternité	15/06/19
DEC2019_493	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 septembre 2018 – Concession N°78100	01/07/19
DEC2019_494	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 juin 2019 – Concession N°78101	03/07/19
DEC2019_495	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 janvier 2024 – Concession N°78102	03/07/19
DEC2019_496	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 janvier 2013 – Concession N°78103	04/07/19
DEC2019_497	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 janvier 2023 – Concession N°78104	04/07/19

DEC2019_498	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 juillet 2019 – Concession N°78105	04/07/19
DEC2019_499	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 juillet 2009 – Concession N°78106	04/07/19
DEC2019_500	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 février 2019 – Concession N°78107	05/07/19
DEC2019_501	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 juillet 2019 – Concession N°78108	05/07/19
DEC2019_502	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 juin 2018 – Concession N°78109	05/07/19
DEC2019_503	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 février 2019 – Concession N°78110	05/07/19
DEC2019_504	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 juillet 2017 – Concession N°78111	05/07/19
DEC2019_505	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 juin 2019 – Concession N°78112	05/07/19
DEC2019_506	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 août 2017 – Concession N°78113	05/07/19
DEC2019_507	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 juillet 2019 – Concession N°78114	08/07/19
DEC2019_508	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 juillet 2019 – Concession N°78115	10/07/19
DEC2019_509	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 décembre 2018 – Concession N°78116	11/07/19
DEC2019_510	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 février 2016 – Concession N°78117	11/07/19
DEC2019_511	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 juin 2019 – Concession N°78118	11/07/19
DEC2019_512	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 mai 2019 – Concession N°78119	11/07/19
DEC2019_513	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 juin 2019 – Concession N°78120	11/07/19
DEC2019_514	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 mai 2019 – Concession N°78121	13/07/19
DEC2019_515	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 mai 2017 – Concession N°78122	13/07/19
DEC2019_516	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 juillet 2019 – Concession N°78123	15/07/19
DEC2019_517	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 juillet 2019 – Concession N°78124	15/07/19
DEC2019_518	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 juillet 2019 – Concession N°78125	18/07/19
DEC2019_519	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 juillet 2019 – Concession N°78126	18/07/19
DEC2019_520	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 février 2016 – Concession N°78127	17/07/19
DEC2019_521	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 juillet 2019 – Concession N°78128	19/07/19
DEC2019_522	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 mars 2019 – Concession N°78129	18/07/19
DEC2019_523	SACOP	Attribution des 5 accords-cadre mono-attributaires relatifs à l'acquisition de vaisselle jetable et de petits équipements de cuisine pour les besoins des services et offices des membres du groupement de commande de la ville et du CCAS de Montreuil – lots 1 à 5	19/07/19
DEC2019_524	Finances	Réalisation auprès de la banque postale d'un prêt long terme d'un montant total de 10 000 000 euros destiné à financer le programme d'investissement 2019 de la ville	01/08/19
DEC2019_525	SACOP	Concession de service public pour les travaux, l'aménagement, la gestion et l'animation d'une structure multi-accueil de 100 berceaux	29/07/19
DEC2019_526	SACOP	Acceptation de la modification n°3 du marché 201616DEP154F relatif à la fourniture et la livraison de panneaux de signalisation routière et de mobilier urbain pour les besoins de la ville	30/07/19
DEC2019_527	SACOP	Attribution du marché de fournitures et de travaux de pose d'un ascenseur 172 rue Théophile Sueur	05/08/19
DEC2019_528	SACOP	Attribution du marché de construction de sanitaires modulaires à l'école Angéla Davis	05/08/19
DEC2019_529	SACOP	Acceptation de la modification n°1 de l'accord cadre n°201818EDE31S de prestations de nettoyage des bâtiments de la ville de Montreuil – lot 1 : sites administratifs accueillant ou non du public, des centres municipaux de santé et locaux associatifs et techniques	05/08/19
DEC2019_530	Culture	Convention de mise à disposition de locaux au profit de la SARL Nouveau théâtre de Montreuil	03/07/19

DEC2019_531	Culture	Convention de mise à disposition d'un local de stockage au profit de la SARL Nouveau théâtre de Montreuil sis 2/20 avenue du Président Salvador Allende au sein du lot 10 de la ZI MOZINOR	03/07/19
DEC2019_532	Citoyenneté	Convention d'occupation précaire et temporaire de la Ville au profit de l'association « La Factory & Co », pour un terrain sis 61 rue Pierre de Montreuil	29/07/19
DEC2019_533	Solidarités	Renouvellement de l'adhésion à l'Association Cités Unies France (CUF) pour l'année 2019	29/07/19
DEC2019_534	Solidarités	Renouvellement de l'adhésion à l'Association F3E pour l'année 2019	29/07/19
DEC2019_535	Solidarités	Renouvellement de l'adhésion à l'Association Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) pour l'année 2019	29/07/19
DEC2019_536	Environnement	Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	31/07/19
DEC2019_537	Environnement	Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	31/07/19
DEC2019_538	SACOP	Acceptation de la modification n°1 de l'accord cadre n°201818EDE31S de Travaux de chauffage, VMC et climatisation dans les ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande Ville - CCAS ayant pour objet la modification du BPU.	23/08/19
DEC2019_539	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 janvier 2018 – Concession N°78130	29/07/19
DEC2019_540	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 avril 2019 – Concession N°78131	29/07/19
DEC2019_541	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 juillet 2016 – Concession N°78132	29/07/19
DEC2019_542	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 mars 2018 – Concession N°78133	29/07/19
DEC2019_543	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 mai 2018 – Concession N°78134	29/07/19
DEC2019_544	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 juillet 2019 – Concession N°78135	29/07/19
DEC2019_545	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 octobre 2018 – Concession N°78136	29/07/19
DEC2019_546	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 juillet 2019 – Concession N°78137	29/07/19
DEC2019_547	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 décembre 2017 – Concession N°78138	29/07/19
DEC2019_548	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 juillet 2020 – Concession N°78139	31/07/19
DEC2019_549	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 juillet 2019 – Concession N°78140	31/07/19
DEC2019_550	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 juillet 2019 – Concession N°78141	31/07/19
DEC2019_551	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 juin 2015 – Concession N°78142	31/07/19
DEC2019_552	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 août 2019 – Concession N°78143	02/08/19
DEC2019_553	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 septembre 2012 – Concession N°78144	01/08/19
DEC2019_554	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 mars 2014 – Concession N°78145	01/08/19
DEC2019_555	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 juillet 2019 – Concession N°78146	02/08/19
DEC2019_556	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 juin 2016 – Concession N°78147	02/08/19
DEC2019_557	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 juin 2019 – Concession N°78148	06/08/19
DEC2019_558	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 août 2019 – Concession N°78149	08/08/19
DEC2019_559	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 juillet 2016 – Concession N°78150	07/08/19
DEC2019_560	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 juin 2019 – Concession N°78151	07/08/19
DEC2019_561	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Montreuil à l'association Chats des Rues pour un local sis 33, rue de l'Ermitage	26/08/19
DEC2019_562	Environnement	Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	22/08/19
DEC2019_563	Solidarités	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux d'activité sis 18-30 rue Saint Antoine à Montreuil entre la Ville et l'association La Collecterie.	15/07/19

DEC2019_564	Citoyenneté	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la Ville de Montreuil à l'association Sens de l'Humus pour un terrain sis 61 rue Pierre de Montreuil	11/09/19
DEC2019_565	Service juridique	Indemnisation du sinistre 2019-17 - MALOIS	29/07/19
DEC2019_566	SACOP	Acceptation de l'avenant 1 au marché relatif à l'étude du potentiel de développement des énergies renouvelables sur les quartiers d'intérêt national de La Noue – Les Malassis – Le Plateau sur les communes de Montreuil et de Bagnolet attribué à la société GINGER BURGEAP ayant pour objet la prolongation du planning d'étude	06/09/19
DEC2019_567	Environnement	Renouvellement de l'adhésion à l'association Conseil National des Villes et Villages fleuris	30/08/19
DEC2019_568	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur Alexandre PALMA SALAS OUESLATI, portant sur une partie de la parcelle BH 178 sise 59 bis rue Barbès à Montreuil	02/09/19
DEC2019_569	Immobilier (DUH)	Acceptation de l'autorisation d'occupation précaire à titre humanitaire consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur Moussa TRAORE, pour un logement sis 54 rue Cuvier à Montreuil	13/09/19
DEC2019_570	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 3 août 2019 - Concession n°78152	19/08/19
DEC2019_571	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 9 août 2019 - Concession n°78153	19/08/19
DEC2019_572	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 14 février 2019 - Concession n°78154	19/08/19
DEC2019_573	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 9 février 2019 - Concession n°78155	19/08/19
DEC2019_574	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 14 août 2019 - Concession n°78156	19/08/19
DEC2019_575	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 9 août 2019 - Concession n°78157	19/08/19
DEC2019_576	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 14 août 2018 - Concession n°78158	19/08/19
DEC2019_577	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 16 septembre 2016 - Concession n°78159	19/08/19
DEC2019_578	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 15 mai 2018 - Concession n°78160	20/08/19
DEC2019_579	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 13 août 2019 - Concession n°78161	20/08/19
DEC2019_580	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 21 août 2019 - Concession n°78162	21/08/19
DEC2019_581	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 29 mars 2022 - Concession n°78163	22/08/19
DEC2019_582	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 13 avril 2019 - Concession n°78164	23/08/19
DEC2019_583	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 22 décembre 2022 - Concession n°78165	23/08/19
DEC2019_584	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 24 août 2019 - Concession n°78166	24/08/19
DEC2019_585	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 27 août 2019 - Concession n°78167	27/08/19
DEC2019_586	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 22 mai 2019 - Concession n°78168	27/08/19
DEC2019_587	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 31 juillet 2014 - Concession n°78169	27/08/19
DEC2019_588	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 14 mars 2024 - Concession n°78170	28/08/19
DEC2019_589	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 28 août 2019 - Concession n°78171	28/08/19
DEC2019_590	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 28 août 2019 - Concession n°78172	28/08/19
DEC2019_591	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 2 janvier 2018 - Concession n°78173	28/08/19
DEC2019_592	Cimetière	Renouvellement de concession à compter du 29 août 2019 - Concession n°78174	29/08/19
DEC2019_593	Environnement	Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	09/09/19
DEC2019_594	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la Ville de Montreuil à l'association Fédération des Murs à Pêches pour un terrain sis 61 rue Pierre de Montreuil	16/09/19
DEC2019_595	Ressources Humaines	Attribution d'une aide financière d'un montant de 400€ à Mme COUREUL Magalie, agent de la Ville	11/09/19
DEC2019_596	Ressources Humaines	Attribution d'une aide financière d'un montant de 150€ à Mme LAJON Edwige, agent de la Ville	11/09/19
DEC2019_597	Service juridique	Indemnisation du sinistre 2019-31 COLOMBAIN	24/09/19

DEC2019_598	Service juridique	Indemnisation du sinistre 2019-18 LANCEL	24/09/19
DEC2019_599	SACOP	Attribution de l'accord-cadre mono attributaire pour l'exploitation, le fonctionnement, la gestion d'un service de transport des personnes handicapées et à mobilité réduite et des personnes de plus de soixante (60) ans titulaires d'un certificat médical résidant sur le territoire de la ville de Montreuil pour les besoins de la Ville et de son centre communal d'action sociale (CCAS) à la société FLEXCITE conclu sans montant minimum ni maximum et une durée totale de 48 mois maximum	23/09/19
DEC2019_600	SACOP	Attribution de l'accord-cadre mono-attributaire relatif à la fourniture, la livraison, la pose et la dépose, la mise en fonctionnement, la maintenance, le transport des illuminations pour les besoins de la Ville à la société SATELEC conclu sans montant minimum ni maximum et une durée totale de 4 ans maximum	27/09/19
DEC2019_601	Urbanisme	Acceptation du contrat de location consenti par l'Office Public de l'Habitat Montreuillois à la Ville de Montreuil pour des places de parking sis 2 à 12 rue de Vitry, 21 à 37 rue Gaston Lauriau	30/08/19
DEC2019_602	Communication	Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble au profit de la Ville – Conservatoire à rayonnement départemental de Montreuil	27/08/19
DEC2019_603	Ressources Humaines	Attribution d'une aide exceptionnelle à Madame MOUANGUE EPEE Ghislaine, agent de la Ville	24/09/19
DEC2019_604	Environnement	Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	16/09/19

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23h23,

Fait à Montreuil, le 23 octobre 2019

Pour le Maire, par délégation
La Directrice Générale Adjointe,
Véronique TARTIÉ-LOMBARD

Secrétaire de séance

Monsieur Gilles ROBEL